



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Burkina
Agence Principale de Ouagadougou

**APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES
LUMINAIRES CLASSIQUES EQUIPES D'AMPOULES A TUBE 0,60 M, 1,20 M et
1,50 M DES LOCAUX DE L'AGENCE PRINCIPALE DE OUAGADOUGOU**

Février 2023



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour le remplacement de luminaires classiques des locaux de l'Agence Principale de Ouagadougou, par des appareils de basse consommation énergétique et de performances plus élevées, de type LED ou équivalent.

L'appel d'offres est organisé en un lot unique relatif au remplacement des luminaires équipés d'ampoules à tube 0,60 m, 1,20 m et 1,50 m.

II – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Les installations d'éclairage de l'Agence principale de Ouagadougou sont composées des types de lampes suivantes :

- ✓ trois cent quarante (340) luminaires encastrables carrés 60 cm x 60 cm, équipés chacun de quatre (04) ampoules fluorescentes de 60 cm de puissance 4 x 18 W (Caisse, SSMP et SCCG) ;
- ✓ vingt-cinq (25) luminaires encastrables 120 cm x 30 cm, équipés chacun de deux (02) ampoules fluorescentes de 120 cm de puissance 2 x 36 W (Salles informatiques) ;
- ✓ soixante-dix (70) luminaires apparents équipés chacun d'une (01) ampoule fluorescente de 120 cm de puissance 36 W et munis de grille pour l'éclairage des escaliers ;
- ✓ cinquante-cinq (55) luminaires en saillie 120 cm x 23 cm, équipés chacun de deux (02) ampoules fluorescentes de 120 cm de puissance 2 x 36 W (Caisse et SCCG) ;
- ✓ soixante-quinze (75) réglettes pour rampes d'éclairage équipées chacune de grilles reflecteurs avec une (01) ampoule fluorescente de 60 cm de puissance 18 W (69 dans les bureaux et 06 dans les salles de réunion) ;
- ✓ mille quatre cents (1400) réglettes pour rampe d'éclairage équipées chacune d'une (01) ampoule fluorescente de 120 cm de puissance 36 W avec des grilles reflecteurs (1379 dans les bureaux et 21 dans les salles de réunion) ;
- ✓ quarante (40) réglettes duo pour rampe d'éclairage équipées chacune de deux (02) ampoules fluorescentes de 120 cm de puissance 36 W avec des grilles reflecteurs (bureaux) ;
- ✓ sept cents (700) réglettes pour rampe d'éclairage équipées chacune d'une (01) ampoule fluorescente de 150 cm de puissance 58 W avec des grilles reflecteurs (642 dans les bureaux et 58 dans les salles de réunion) ;
- ✓ quarante (40) réglettes duo pour rampe d'éclairage équipées chacune de deux (02) ampoules fluorescentes de 150 cm de puissance 58 W avec des grilles reflecteurs (bureaux) ;
- ✓ cent-trente-cinq (135) réglettes équipées chacune d'une ampoule fluorescente de 60 cm de puissance 18 W (bureaux, villa de fonction, cafétéria et toilettes) ;
- ✓ quatre cent quatre vingt-dix (490) réglettes de 120 cm équipées chacune d'une (01) ampoule fluorescente de puissance 36 W (circulations, archives, toilettes) ;
- ✓ deux cents (200) réglettes duo étanches équipées chacune de 2 ampoules fluorescentes de 120 cm de puissance 2 x 36 W (caveaux, parking, locaux techniques) ;
- ✓ soixante (60) réglettes duo équipées chacune de deux (02) ampoules fluorescentes de 150 cm de puissance 2 x 58 W (locaux techniques) ;
- ✓ cent (100) réglettes équipées chacune d'une (01) ampoule fluorescente de 150 cm de

puissance 58 W (archives et locaux techniques).

III – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

L'entreprise devra procéder au remplacement intégral des lampes existantes des installations d'éclairage décrites au chapitre II, par des lampes qui s'adaptent parfaitement auxdites installations.

Les travaux à exécuter se résument comme suit :

- ✓ la dépose et l'évacuation hors du site de la Banque, de l'ensemble des lampes à remplacer ;
- ✓ la fourniture de nouvelles lampes, équipées d'ampoules de basse consommation énergétique et de performances plus élevées , de type à LED, avec tous les accessoires permettant leurs fixations dans les règles de l'art aux supports existants de l'Agence ;
- ✓ la pose et le raccordement des nouvelles lampes fournies ;
- ✓ la remise en état des lieux à la fin des travaux.

IMPORTANT :

Le matériel proposé doit être de très bonne qualité et de marque d'origine THORN, PHILIPS, OSRAM ou de toute autre marque de qualité équivalente. Les lampes doivent avoir un indice de rendu et une température de couleur convenable pour l'éclairage des lieux de travail.

L'installation des nouveaux appareils d'éclairage devra permettre d'obtenir un éclairage lumineux conforme aux normes pour les différents types de locaux concernés.

Toute la documentation technique et les prospectus (en langue française) en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

N.B : Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. L'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

IV – NORMES ET RÈGLEMENTS

Les équipements ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- ✓ l'arrêté du 30 décembre 2011 de la République Française portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
 - ✓ la norme EN 62471 relative à la sécurité photo-biologique des lampes et des appareils utilisant les lampes fluorescentes ;
 - ✓ la norme IEC 62776 relative aux lampes à LED conçues pour remplacer des lampes fluorescentes ;
 - ✓ la norme NF EN 12464-1 relative à l'éclairage des lieux de travail ;
 - ✓ la norme NF C 15 100 relative aux installations électriques de basse tension.
-

V – RECEPTION – GARANTIE

La réception ne pourra être prononcée qu'après le constat de la livraison et de l'installation conforme du matériel en bon ordre de marche.

L'entreprise garantira les ampoules LED sur une durée de 3 années minimum à compter de la date de réception provisoire. Durant cette période, la fourniture de toute pièce, son remplacement ou toute réparation seront entièrement à la charge du fournisseur.

Important :

L'entreprise attributaire du marché devra impérativement joindre, à la livraison de la commande, le certificat du fabricant attestant l'origine du matériel.

Il devra également, avant signature du marché, présenter pour approbation les échantillons du matériel à livrer (luminaires, ampoules, détecteurs, etc.).

A cet égard, la BCEAO se réserve le droit de faire effectuer des tests de vérification de l'authenticité de ce matériel par des organismes spécialisés.

VI – EXIGENCES DE L'OFFRE

L'offre devra, sous peine de rejet :

- ✓ indiquer les caractéristiques (marque, type et spécifications techniques) des lampes proposées (supports et ampoules) ;
- ✓ indiquer les prix unitaires et totaux HT/ HDD en FCFA des luminaires livrés à l'Agence Principale ;
- ✓ indiquer le montant total HT en FCFA de la main d'œuvre ;
- ✓ préciser la durée de vie et la garantie proposée pour les ampoules LED ;
- ✓ être accompagnée de la documentation technique du matériel proposé, au besoin, traduite en langue française ;
- ✓ être accompagnée d'un certificat de conformité des équipements proposés, attestant leur originalité et indiquant leurs garanties et d'éventuelles accréditations et autres autorisations des fabricants, pour commercialiser et/ou installer les équipements ;
- ✓ être accompagnée de la liste des références techniques similaires du soumissionnaire, appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.

VI. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Remplacement des luminaires équipés d'ampoules à tube 0,60 m, 1,20 m et 1,50 m ;

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaires FCFA	Prix total FCFA
1	Luminaires encastrables (60 _{cm} X 60 _{cm}) conçus pour quatre (4) tubes LED, munis de dispositif de fixation.	340		
2	Luminaires encastrables 120 cm x 30 cm conçus pour deux (2) tubes LED, munis de dispositif de fixation.	25		

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaires FCFA	Prix total FCFA
3	Luminaires apparents 120 cm conçus pour un (1) tube LED, munis de dispositif de fixation .	70		
4	Luminaires en saillie 120 cm x 23 cm conçus pour deux (2) tubes LED, munis de dispositif de fixation .	55		
5	Luminaires LED pour le remplacement des réglettes de 60 cm d'éclairage des bureaux et salle de réunion	75		
6	Luminaires LED pour le remplacement des réglettes de 120 cm d'éclairage des bureaux et salles de réunion	1 400		
7	Luminaires LED pour le remplacement des réglettes duo de 120 cm d'éclairage des bureaux et salle de réunion	40		
8	Luminaires LED pour le remplacement des réglettes de 150 cm d'éclairage des bureaux et salle de réunion.	700		
9	Luminaires LED pour le remplacement des réglettes duo de 150 cm d'éclairage des bureaux et salles de réunion.	40		
10	Réglettes LED de 60 cm.	135		
11	Réglettes LED de 120 cm.	490		
12	Réglettes LED duo étanches de 120cm	200		
13	Réglettes LED duo de 150 cm	60		
14	Réglettes LED de 150cm	100		
15	Ampoules LED 0,60 m	1570		
16	Ampoules LED 1,20 m	2600		
17	Ampoules LED 1,50 m	1 000		
18	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des lieux			
19	Reprise des luminaires et ampoules déposés (en moins-value)	1		
	Option : Ampoules de réchange			
20	Ampoules LED 0,60 m	50		
21	Ampoules LED 1,20 m	50		
22	Ampoules LED 1,50 m	50		
Montant total HT/HDD (FCFA)				

NB : Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer dans le devis les références des fiches techniques de chaque matériel électrique proposé.

Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété

sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toutes autres offres en variante à condition que celles-ci soient suffisamment expliquées par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.
